



الصندوق الوطني للتوفير والإحتياط - بنك

Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque

Ouverture d'un compte

La CNEP-Banque, toujours soucieuse d'améliorer l'accueil de sa clientèle et lui permettre un accès simple et rapide à ses services et produits, l'informe que désormais l'ouverture de comptes pour les particuliers et les professionnels se fait sur la base des documents suivants :

Ouverture d'un compte chèque et compte d'épargne :

PARTICULIERS

- 1 Copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité ou du Permis de Conduire (en cours de validité)
- 2 **Justificatifs de résidence :**
 - *certificat de résidence
 - ou attestation d'hébergement
 - ou contrat de location
 - ou quittance de loyer
 - ou facture d'eau,
 - ou facture d'électricité et de gaz
 - ou facture de téléphone fixe

Les enfants mineurs peuvent bénéficier de l'ouverture d'un compte sur livret sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de résidence ou par le biais d'un représentant légal, ou une tierce personne

Ouverture d'un compte commercial

PROFESSIONNELS (Personnes morales, Commerçants, Fonctions libérales)

- 1- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Permis de Conduire (en cours de validité) du Gérant et éventuellement des cogérants
- 2- Un document officiel établissant la preuve de l'adresse de l'entreprise
- 3- Copie des Statuts de l'entreprise
- 4- Copie du Registre de commerce et éventuellement de l'agrément
- 5- Copie du justificatif des numéros d'identification fiscale (NIF) et statistique (NIS)

* Les retraités peuvent désormais domicilier leur pension retraite auprès de l'agence CNEP-Banque la plus proche de leur lieu de résidence.

Pour toute information complémentaire :

Les chargés de clientèle sont à votre service pour toute information ou précision.
ou contactez-nous à : infos@cnepbanque.dz